

Adresse

Boulevard du Château 12 - 7800 ATH

☎ 068 26 88 86

☎ 0477 80 11 49

✉ secps@itcb.be

Direction

Pierre COQUELET

Nos bureaux sont ouverts :

Du lundi au jeudi de 17h00 à 20h30.

Inscriptions

Le mardi 25 août de 16h30 à 19h.

A partir du lundi 1er septembre de 17h à 20h30.

Plan d'accès



Institut Technique Libre

Promotion sociale



Ath

Néerlandais UF1

NEERLANDAIS

Néerlandais UF1

A la fin de cette unité de formation, vous serez capable de:

- en compréhension de l'oral :
 - Capturer et comprendre globalement des messages oraux simples exprimés dans une langue standard clairement articulées, liés à des besoins élémentaires et/ou à la survie sociale, y compris des messages nouveaux dont les éléments sont connus ou reconnaissables.
- en compréhension de l'écrit :
 - comprendre l'essentiel d'un texte court et très simple portant sur les thèmes de la vie courante dont il connaît le vocabulaire de base;
 - Repérer dans des documents simples des renseignements explicitement demandés.
- en interaction orale :
 - Interagir de façon simple et donc répondre à des questions et en poser, réagir à des affirmations et en émettre, demander et donner des informations ou des instructions dans le domaine des besoins immédiats ou sur des sujets très familiers.

etc.

Conditions d'admission

Être porteur du CEB

ou passer un test d'admission

Droits d'inscription

*71,40 €

20 € pour les demandeurs d'emploi,
les étudiants de moins de 18 ans,
les bénéficiaires de l'Awiph,
les bénéficiaires du CPAS,
les professeurs sous certaines conditions.

Fréquence des cours

Lundi de 17h30 à 20h50, du 21/09/2015 au 13/06/2016

Titre obtenu

Attestation de réussite en

« Langue : néerlandais UF1 - niveau élémentaire »

de niveau secondaire inférieur de transition

Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?

- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie
- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, ...) ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente ou réussir un test d'admission pour entrer en formation
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut
- ✓ Autres démarches :

Je suis DEMANDEUR D'EMPLOI :

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem

Je suis bénéficiaire du CPAS :

—> Je le signale au secrétariat ou je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration

Je suis inscrit auprès de l'AWIPH :

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AWIPH

J'ai moins de 18ans :

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription